

02
06
23

de 8:30
à 17:00

Maison de l'Avocat
51 rue Grignan
13006 Marseille

LES ENTRETIENS PHOCEENS

Règlements et dérèglement climatique

BARREAU DE
MARSEILLE



CEBTPI

COMPAGNIE DES EXPERTS DU BÂTIMENT
DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'INDUSTRIE

LE THÈME

RÈGLEMENTS ET DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

"Notre maison brûle et nous regardons ailleurs"...

Le Barreau de Marseille et la CEBTPI, aux côtés de notre Tribunal judiciaire, ont décidé, au contraire de ce constat, de regarder en face le dérèglement climatique et ses incidences sur le droit de la construction et l'expertise technique.

Chaque année est plus chaude que la précédente, les records tombent à longueur de relevés météorologiques, les événements dits exceptionnels, le sont malheureusement de moins en moins et face à cette réalité anthropique, notre droit de la construction évolue, nécessairement.

Experts, juges et avocats se pencheront sur ce sujet le 2 juin prochain : emploi des matériaux (l'exemple du chantier emblématique des Baumettes), évolution des normes et des pratiques en matière de chauffage et climatisation, les passoires thermiques, la multiplication des événements de catastrophe naturelle, la sécheresse des sols et plus généralement, les incidences en matière d'assurance, y seront traités lors des exposés et des tables rondes qui émailleront ces Entretiens.

La 22ème édition des Entretiens Phocéens a ainsi choisi d'être au cœur de l'actualité, dans le prolongement de sa vocation pluridisciplinaire, lieu de réflexion et d'échanges au service du justiciable.

LE PROGRAMME

DE LA MATINÉE

Modérateur

Paul SEMIDEI

avocat co-responsable de la Commission
droit Immobilier du barreau de Marseille

8h30

ACCUEIL DES PARTICIPANTS

9h00

ALLOCATION D'OUVERTURE

Mathieu JACQUIER

bâtonnier du barreau de Marseille

Gilles RACOT

président de la CEBTPI

9h30

INTRODUCTION

PRISON DES BAUMETTES. - RÉ EMPLOI DES MATÉRIAUX ET DES ÉQUIPEMENTS

Ronnie BENALET

directeur d'agence démolition
désamiantage EIFFAGE - DEMCY

10h00

TABLE RONDE

CAT-NAT VS DÉCENNALE

Jean-François BANCAL

président de chambre honoraire

Philippe HUGON DE VILLERS

co-responsable de la Commission droit
Immobilier du barreau de Marseille

Maxime VIAL

Expert société NOVAGEO

Rémi PORTE

Direction sinistres DIOT

11h15

PRÉSENTATION THÉMATIQUE

LES PATHOLOGIES CLIMATIQUES DES OUVRAGES ET LEUR PRÉVENTION

Alexandre LAMI

Expert de justice CEBTPI

Joanne REINA

Avocat Membre de la Commission
Immobilier Marseille

12h30

DÉJEUNER

dans le patio de la Maison de l'Avocat

LE PROGRAMME DE L'APRÈS-MIDI

Modérateur

Christian BELLAIS

avocat co-responsable de la Commission droit Immobilier du barreau de Marseille

14h15

TABLE RONDE

THERMIQUE : INSALUBRITÉ EN COPROPRIÉTÉ / PASSOIRES THERMIQUES

Isabelle HERBONNIERE

première vice-présidente Pôle Civil du TJ de Marseille

Philippe CORNET

avocat membre de la Commission droit Immobilier du barreau de Marseille

David BRUTIN

expert de justice CEBTPI

Valérie PLANCHON

direction des règlements SMABTP

15h30

PRÉSENTATION THÉMATIQUE

TOUT ÉLECTRIQUE : ÉVOLUTION DES SINISTRALITÉS

Christian GENTILETTI

expert de justice CEBTPI

16h15

SYNTHÈSE DES TRAVAUX

Andrée MINGUET

bâtonnier du barreau d'Aix en Provence (1990-1991)

Anne-Marie SOMNIER

magistrat honoraire

17h00

CLÔTURE

INFOS & INSCRIPTIONS



INSCRIPTIONS
EN LIGNE
[CLIQUEZ ICI](#)

 **Changement
de lieu !**

**Le colloque est déplacé à la
Cour administrative d'appel
de Marseille**
45 boulevard Paul Peytral
13006 Marseille



[Q-Park Monthyon](#)

31 rue Breteuil
Marseille 6

[Indigo Marseille Préfecture](#)

Boulevard Paul Peytral
Marseille 6

[Q-Park Puget Estrangin](#)

6 rue Docteur Combalat
Marseille 6

[Indigo Estienne d'Orves](#)

Place aux Huiles
Marseille 1



AVOCAT / EXPERT /
AUTRE PROFESSIONNEL
115,00€ TTC

JEUNE BARREAU /
EXPERT POSTULANT EN FORMATION
60,00€ TTC

Avocat : prestation de serment de 2020 à 2023,
sur justificatif pour les avocats hors Marseille
Expert postulant en formation : suivant la
formation UCECAAP 2022-2023, sur présentation
du reçu d'inscription.

ÉLÈVE-AVOCAT / ÉTUDIANT
30,00€ TTC



www.barreaumarseille.fr
formation@barreaumarseille.fr

04 88 56 31 73

*Toute demande d'annulation devra être faite par
écrit et adressé par email à
formation@barreaumarseille.fr*

*En cas d'annulation intervenant moins de 72
heures avant la date du colloque, aucun
remboursement ne sera effectué.*

*Tout remboursement sera effectué après le
colloque.*

ORGANISME FORMATEUR IFCAM
Institut de Formation Continue des Avocats au
barreau de Marseille
N° D'ACTIVITÉ 93 13 12 70 813